Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_092_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 27 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Pierre-Alexis BLEVIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvain BERNU

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_092_DELIB-DE

Délibération n°2026-092

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTIONS

Dans les intercommunalités, la constitution d'une commission d'appel d'offres *(CAO)* est obligatoire pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens. Elle est chargée d'examiner les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Au regard des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés *(ou son représentant)*, qui préside, et cinq membres du Conseil communautaire élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Le suppléant n'est pas attaché à un titulaire.

Cette élection a lieu au scrutin de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, sans panachage, ni vote préférentiel. L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Vu :
- Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-2, L.1411-4, L.1411-5, L.2121-21 et D.1411-5,
- La délibération n°2026-057 du 5 mai 2026, fixant le dépôt des listes au 1er juin 2026, au plus tard, auprès du service Assemblées,
- La délibération n°2026-091 du 2 juin 2026, fixant les modalités de désignations dans les commissions obligatoires internes et d'autres structures extérieures,

Considérant la liste suivante, régulièrement déposée préalablement à la présente séance, soit le 1er juin au plus tard :

Membres titulaires :
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX
- Serge GUINARD
- Nicolas BESREST
- Jean-Luc COUËLLAN
- Pascal LEBRETON

Membres suppléants :
- France LE DOUARIN
- Stéphane de SALLIER DUPIN
- Anne HERVÉ
- Jérémy ALLAIN
- Christophe ROBIN

Après avoir procédé au vote à main levée :

Sont élus à l'unanimité à la Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX
- Serge GUINARD
- Nicolas BESREST
- Jean-Luc COUËLLAN
- Pascal LEBRETON

Membres suppléants :
- France LE DOUARIN
- Stéphane de SALLIER DUPIN
- Anne HERVÉ
- Jérémy ALLAIN
- Christophe ROBIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_092_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

